## **COMPTE – RENDU et ADDENDA**

Comité de sauvegarde de Sainte-Geneviève Église Sainte-Geneviève Lundi 26 juillet 2021 à 15 h 00

Objet : Suites à donner à la lettre de Patrick-André Lavoie du 20 juillet (ANNEXE « A » et pour comprendre celle-ci, les ANNEXES « B » à « F »)

Participants: Jean Gauvin, président; Florent Gagné, Mario Vézina, Daniel Allard, Denis Carrier, Rosaire Pelletier (Invitation de dernière minute à quelques membres du Comité)

## 1. Mot de bienvenu par Jean Gauvin, président

Merci à vous d'être là. Mettons l'accent sur l'objet de notre rencontre, soit les suites à donner aux propositions de Patrick-André Lavoie et plus spécifiquement à son rappel du 20 juillet d'avoir une rencontre de précision. Pour ma part, j'attire l'attention sur la proposition de Denis Carrier à l'effet d'avoir une coopérative de solidarité sociale pour prendre en charge notre projet de gérer l'utilisation de notre église.

## 2. Les échanges de Rosaire Pelletier avec Jean-Luc Lavoie

D'emblée Rosaire Pelletier nous partage ses échanges avec Jean-Luc Lavoie, nouveau marguillier. Il en ressort trois points :

- a. <u>Sainte-Geneviève est toujours dans la liste des églises excédentaires</u>. Saint-Louis-de-France a été vendu 2 750 000\$. Son évaluation était de 5 245 000\$, dont le terrain de 4 090 000\$. L'église Notre-Dame-de-Foy a aussi été vendue et la transaction devrait se conclure bientôt. Le 20 juin, elle a été désacralisée. On ne connaît pas le montant de la vente, mais son évaluation municipale est de 2 215 000\$, dont le terrain de 1 655 000\$.
- b. On procède maintenant à l'évaluation des travaux à effectuer dans chacune des églises. Il n'y aurait pas de travaux majeurs à effectuer à Sainte-Geneviève comparativement à d'autres, comme Saint-Jean-Baptiste et Saint-Yves. L'évaluation municipale de l'église Sainte-Geneviève est de 3 060 000\$, dont le terrain de 2 405 000\$.
- c. <u>L'église Sainte-Geneviève ne serait pas en vente à court terme.</u> Rosaire Pelletier a fait valoir que la communauté de Sainte-Geneviève avait payé son église, la réfection de son toit, l'achat de son orgue, etc. Rosaire Pelletier invitera Jean-Luc Lavoie à partager des informations avec Jean Gauvin.

## 3. Denis Carrier propose une coopérative de solidarité sociale

Denis Carrier explique et détaille ce qu'est une coopérative de solidarité sociale. (ANNEXE « G ») Elle serait un bon instrument pour prendre possession du lieu de culte, des locaux qui logent les organismes communau-

taires qui font de la pastorale sociale, des terrains contigus et bénéficier des revenus de la location du clocher qui sert de support pour les antennes de communication pour les réseaux cellulaires. En complément, la coopérative de solidarité pourrait servir d'assise pour développer du logement social.

Ça serait un bon moyen d'intéresser, particulièrement les organismes présents, à rayonner sur place et d'être des pôles d'attraction.

- 4. Florent Gagné penche aussi pour une coopérative de solidarité sociale qui entreprendrait une consultation auprès des paroissiens et des utilisateurs afin d'obtenir leur énergie et leur accessibilité au développement du site. On continue à rêver à mille et un projets, mais rien n'immerge significativement. On identifie les embûches facilement, mais il n'y a pas de ressources qui accepteraient de s'y dévouer.
- 5. Daniel Allard voit l'utilisation d'une coopérative de solidarité sociale, mais, préalablement, il faut choisir des projets que Patrick-André Lavoie nous aidera à mener à terme tout en consultant le quartier. Il voit aussi une démarche à réaliser immédiatement avec la Courtepointe, soit leur directrice générale et quelques membres de leur conseil d'administration pour s'assurer de leur adhésion à une coopérative de solidarité sociale. Il a déjà entrepris ce défrichage avec Denis Carrier. De plus, rappelons-nous que Patrick-André Lavoie nous a demandé de rêver et de ces rêves, il nous a présenté des choix à faire que nous ne lui avons pas encore signifiés. Il est précisé que pour le moment, Patrick-André Lavoie n'a pas parlé d'honoraires, car sa rétribution est basée sur le processus de financement que l'on devra obtenir et gérer.
- 6. Mario Vézina repartage sommairement son analyse (voir compte-rendu du 5 juillet à l'annexe « J ») de la situation en indiquant qu'il faudra penser à du logement pour couvrir les frais d'exploitation des activités spirituelles. Malgré que nous sommes conscients que les paroissiens ne veulent pas perdre leur église et son activité, leur contribution financière ne peut supporter un tel immeuble s'ils doivent supporter une part importante des frais centraux de la grande paroisse. De plus les organismes, devant l'insécurité de l'utilisation adéquate de leurs locaux, cherchent à se relocaliser. Enfin, tout projet, dans l'état actuel des choses, devra inclure de l'habitation, même si l'accessibilité sociale était faible.

## 7. Questions financières

Selon des données de 2018,

Selon les do			
<u>2018</u>	<u>Édifice</u>	<u>Culte</u>	<u>Total</u>
Revenus	71 249,81	95 567,45	166 817,26
Dépenses	(26 507,95)	(159 557,69)	(186 065,64)
Résultat	44 741,86	(63 990,24)	(19 248,38)
			(11,5%)
Selon une e	stimation des	frais centraux	<u>(:</u>
<u>2018</u>	<u>Édifice</u>	<u>Culte</u>	<u>Total</u>
Revenus	71 249,81	88 940,19	160 190,00
Dépenses	(26 507,95)	(92 638,17)	(119 146,12)
Résultat	44 741,86	(3 697,98)	41 043,88
			25,6%

(Notes : <u>Édifice</u> : c'est le presbytère et le stationnement.

<u>Frais centraux</u> : Coûts de l'administration centrale répartis sur la base des revenus)

Informations complémentaires sur les loyers :

#### Contrats annuels de location en 2018

	<u>Mois</u>	<u>An</u>
La Courtepointe	918,00\$	11 016,00 \$
La Maison des Grands-Parents	820,00\$	9 840,00 \$
Chantelait	719,00\$	8 628,00 \$
Popote Roulante Laval	68,00\$	816,00\$
Télus	833,33\$	9 999,96 \$
Vidéotron	963,02\$	11 556,24 \$
Al-Anon	25,00\$	300,00\$
Ville de Québec	_	17 787,54 \$
	Total	69 943,74 \$

## 8. Actions

- a. Denis Carrier et Daniel Allard peuvent-ils aller plus loin dans leurs explorations d'une adhésion de la Courtepointe à une coopération de solidarité sociale ?
- b. Suivi avec l'assemblée de fabrique sur l'échange que nous avons eu avec eux.
  - i. Le Comité avait indiqué : ... Nous solliciterons sous peu une rencontre avec vous pour vous présenter le fruit des réflexions issues de la concertation des paroissiens mobilisés sur cet enjeu et sur l'analyse des options qui pourraient voir le jour. (Annexe «H»)
  - ii. La Fabrique avait répondu : ... Vous parlez d'une rencontre dans votre lettre. Nous serons des plus heureux d'y participer, de préférence en "présentiel" (à défaut d'un meilleur mot). Toutefois, considérant la pandémie, l'arrivée prochaine du nouveau curé et les travaux sur le regroupement pastoral, nous aimerions reporter de quelques mois cette rencontre. (Annexe «I»)
- c. État de situation à Robert-André Lavoie :
  - i. On ne parvient pas à faire unanimité autour d'un projet.
  - ii. On tourne en rond. On a besoin d'un support pour préparer nos rencontres et un animateur lors de ces rencontres pour arriver à des décisions dans un temps acceptable.

## <u>ADDENDA</u>

## **PROJET:**

Création d'une coopérative de solidarité sociale en vue d'acquérir l'église et son terrain pour en faire profiter la communauté, ses organismes, les paroissiens et les diverses clientèles intéressées. (Voir les ANNEXES « K » et suivantes)

Demande sera faite à Robert-André Lavoie pour nous aider dans cette démarche.

## Note de Patrick-André Lavoie du 20 juillet à Mario Vézina

Bonjour,

Bien reçu. J'aurais quelques questions pour compléter le portrait que je me fais de votre souhait.

Est-ce qu'on pourrait prévoir une rencontre dans la semaine prochaine ou la suivante?

Peut-être 1h00 soit à 15h00 ou à 16h00 si on reprend la formule des précédents échanges.

Merci et bonne journée.

Salutations,

ANNEXE « B »

## Note de Mario Vézina du 17 juillet à Patrick-André Lavoie

Bonjour M. Lavoie,

Je tente de donner suite à la requête de M. Gauvin.

Le 5 juillet, nous avons eu une rencontre de notre comité. Malgré la période estivale, 10 personnes étaient présentes et d'autres c'étaient excusées.

Certains avaient analysé en détail votre rapport et d'autres un peu moins. Certains s'attendaient à une étude détaillée de celui-ci en équipe. Le temps nous a manqué, mais l'intérêt est toujours là et pourrait se résumer par le point 5 du compterendu:

- Précisons ce que les paroissiens veulent afin que Patrick-André nous aide à le réaliser.
  - Enrichir la pastorale sociale et spirituelle, tout en gardant les installations actuelles, et, si nécessaire, avoir de l'habitation, tant ce faire ce peu, pour couvrir ses frais et élargir l'activité communautaire.
- Allons un peu plus loin avec la Courtepointe, pour concrétiser leur acceptabilité d'une coopérative de solidarité sociale qui pourrait acquérir l'église.

## Note de Patrick-André du 16 juillet à Jean Gauvin

Bonjour monsieur Gauvin,

Je suis content que les notes aient été utiles.

Pour la rencontre, vous me direz si je comprends bien, souhaitez-vous que je prévoie une rencontre via Zoom avec les mêmes personnes que précédemment?

Salutations,

ANNEXE « D »

## Note de Jean Gauvin à Patrick-André en date du 24 juin

Bonjour monsieur Lavoie,

J'ai bien reçu votre courriel et pris connaissance du contenu de chacun des tableaux que vous avez préparés avec minutie et très grande compétence. Je crois que vous avez su synthétiser l'ensemble de nos réflexions et nous exposer clairement les facteurs positifs et négatifs à considérer aux fins d'arrêter notre choix sur 1, 2 ou 3 projets à soumettre éventuellement, d'abord à nos membres, ensuite à la Fabrique. Je vous en félicite et vous en remercie.

La prochaine étape m'apparaît devoir être une rencontre des membres du comité et l'analyse des divers tableaux afin d'en arriver enfin à un consensus sur un choix de projets. J'espère qu'une telle rencontre pourra être tenue, malgré la période estivale, dans un avenir assez rapproché.

En effet, les orientations du Diocèse de Québec, en ce qui concerne notamment les églises réparties sur le territoire de Ste-Foy, Cap-Rouge, St-Augustin, Ste-Catherine, seraient de se départir de plusieurs d'entre elles à plus ou moins brève échéance afin d'en arriver à en conserver au culte que quelques-unes, sinon qu'une seule, d'ici possiblement quelque 5 à 10 ans, considérant la nouvelle organisation de l'administration des services religieux sur ce territoire conçue et décidée depuis janvier par l'archevêché.

Salutations et bonnes vacances,

ANNEXE « E »

## Notre de Patrick-André Lavoie à Jean Gauvin en date du 22 juin

Bonjour messieurs,

Je vous écris à vous, car je n'ai pas eu de retour depuis mon dernier courriel.

Est-ce que c'était les renseignements transmis étaient pertinents ou nous n'avons bien ciblé le besoin?

Est-ce qu'on se prévoit une prochaine rencontre avec le comité.

Je serai en vacances prochainement, mais je serai disponible par la suite pour un appel ou une rencontre.

Salutations,

ANNEXE «F»

## Note de Patrick-André Lavoie aux membres du comité en date du 15 juin

Bonjour,

Tel que convenu, nous vous faisons suivre nos notes sur le sommaire de ce que nous avons retenu au fil des discussions et quelques éléments sur d'autres questionnements qui devraient faire partie de vos échanges (suivant l'expérience sur d'autres projets).

Ça ne se veut pas être une étude sur les possibilités ou une revue de littérature sur ce qui s'est fait précédemment, mais un outil pour vous permettre (comme discuter lors de la dernière rencontre) de sélection/éliminer des options/idées pour arriver à un ou quelques propositions plus formelles et concrètes. Vous verrez aussi qu'il reste des éléments sur lesquels nous avions moins de renseignements ou comparables et donc souhaitions en rediscuter et recourir à vos expériences sur le sujet (voir en rouge).

Nous vous suggérons de tenir une rencontre ensuite pour repasser les questionnements et en sélectionner / éliminer et à la fin arriver à 1, 2 ou 3 propositions concrètes de projet pour discussion avec un groupe plus large.

Si cela vous convient, je vous ferai suivre un sondage pour trouver la date de la prochaine rencontre.

Salutations,

Voir, ci-joint, ledit projet:



## Notes - Questionnements

PROJET : ACL-0XXXX Date : 2021-06-15

#### COMITÉ DE SAUVEGARDE DE L'ÉGLISE SAINTE-GENEVIÈVE

3180 Avenue d'Amours Québec (Québec) G1X 2V9

À l'attention des membres du comité de travail sur la sauvegarde

#### INTRODUCTION

De façon préliminaire, nous avons tenté de regrouper et noter les principaux questionnements et options soulevés / possibles pour mettre en valeur l'immeuble. C'est possible que certaines options soient d'office rejetées selon votre vision et vos orientations, mais elles auront été soulevées tout de même. Nous ne prétendons pas faire un sommaire exhaustif de toutes les possibilités, mais contribuer à structurer la réflexion du comité dans l'objectif qu'il puisse avancer vers la prochaine étape.

Précision : ce sommaire ne peut être utilisé ou modifié par l'Organisme ou transmis à un tiers sans l'autorisation écrite préalable de SOSACO.

#### PLANS D'AFFAIRES

Dans plusieurs options, il vous faudra monter une sorte de plan d'affaires. Dépendamment si vous développer sous la forme d'une coopérative ou d'un organisme à but non lucratif, nous connaissons des partenaires qui pourront vous accompagner dans cette rédaction. S'il y a une partie résidentielle, celle-ci sera autosuffisante puisque des programmes existent déjà pour ce type de développement. Pour une partie non-résidentielle, il faudra plus tricoter, mais ce n'est pas de l'inconnu.

SOSACO offre dans ses services l'appui pour effectuer les études de viabilité selon les options. Quelques éléments à garder en tête :

- Lorsqu'on modifie l'usage d'un immeuble, il y aura probablement de la mise aux normes, certains éléments, mêmes fonctionnels, devront peut-être être modifiés pour répondre aux normes en vigueur.
- Il apparaît que tout projet devra être intéressant au niveau financier pour le vendeur (paroisse).
- Ces projets sont des marathons plus que des sprints, il y aura des étapes à franchir et beaucoup d'intervenants.

#### QUELQUES SOURCES DE FINANCEMENT POSSIBLES

#### ACCÈSLOGIS QUÉBEC

Principal moteur de la création de nouvelles unités d'habitation abordables et sociales au Québec depuis plus de 20 ans. <a href="http://www.habitation.gouv.qc.ca/programme/programme/acceslogis\_quebec.html">http://www.habitation.gouv.qc.ca/programme/programme/acceslogis\_quebec.html</a>

#### COINVESTISSEMENT - SCHL

Une opportunité intéressante depuis quelques années est offerte par ce programme fédéral en habitation, car il est possible que le financement de la SCHL assume une part importante des coûts pour la partie non-résidentielle si on montre bien la relation entre les services offerts par les organismes aux habitants des logements. Il faudra être très proactif sur ce point (SOSACO vous guidera pour cet aspect). On pourrait par exemple évaluer le pourcentage d'affaires des organismes provenant des habitants du ou des immeubles... à explorer et détailler.

Le programme pourrait aussi être utilisé sans la participation d'AccèsLogis pour créer des logements abordables, mais c'est plus difficile et dépend beaucoup de la clientèle visée par le projet d'habitation.

#### AUTRES SOURCES DE FINANCEMENT

Un programme qu'administre Investissement Québec s'adresserait au type d'immeuble envisagé, mais ce sera à voir avec les critères de la nouvelle mouture 2020-2025: <a href="https://www.economie.gouv.qc.ca/bibliotheques/programmes/aide-financiere/programme-dimmobilisation-en-entrepreneuriat-collectif-piec/">https://www.economie.gouv.qc.ca/bibliotheques/programmes/aide-financiere/programme-dimmobilisation-en-entrepreneuriat-collectif-piec/</a>. Notamment, l'organisme porteur doit exister depuis au moins 2 ans et ses revenus doivent être composés d'au moins 40% de revenus autonomes.

Il existe aussi d'autres programmes dédiés au patrimoine religieux comme celui-ci : <a href="https://www.patrimoine-religieux.qc.ca/fr/aide-financiere/programme">https://www.patrimoine-religieux.qc.ca/fr/aide-financiere/programme</a> (merci à madame Tanguay pour la référence) à explorer.

Enfin, tout projet communautaire pourra faire l'objet d'une campagne de financement et/ou de sollicitation auprès des élus des deux paliers de gouvernement et de la communauté en général. Cependant, il faut être conscient que ce genre de collecte est souvent complémentaire plutôt que principale dans les sources de financement.

#### USAGES

Notes issues des notes de la tempête d'idées de janvier 2019 prise par Daniel Allard notamment et nos derniers échanges :

Habitation	Avantages  - Programmes existants et rodés. Ressources financières importantes pour la construction / rénovation.  - Locataires réguliers « sûrs » (grands besoins)  Désavantages  - Programmes très normés.  - Délais
Locaux d'organismes	Avantages     Potentiels locataires réguliers.     Peut être attrayant par rapport à certains locaux surtout si on peut offrir l'accessibilité universelle.      Désavantages     Peu de programmes pour la construction/rénovation     Parfois, les locaux comparables sont très abordables donc difficile de rentabiliser des projets d'acquisition-rénovation sans participation importante de subvention, de même que les opérations courantes post-travaux considérant l'entretien et un fonds de prévoyance adéquat.
Location de salles	Avantages  - Permet certaines synergies si par exemple événements spirituels (cérémonie ou autres) dans l'espace de culte, l'après-cérémonie peut être offert dans le même immeuble.

	Désavantages
	- Beaucoup d'offres sur le marché
	- Revenus en dents de scie
Centre funéraire / autres cérémonies laïques ex. mariages	Y en a-t-il beaucoup déjà à proximité ? À voir si des entreprises seraient intéressées (coopérative funéraire des Deux-Rives ?)
	Avantages
	Apporte de l'achalandage pour le service de location de salle et possiblement pour le lieu de culte.
	Désavantages     Il faudra trouver un partenaire déjà existant dans ce domaine pour le funéraire.
	•
Maison de la musique et du son	Est-ce qu'on a des comparables ? Comment voyez-vous « l'animation de la maison » ?
	Avantages
	-
	<u>Désavantages</u>
	•
Maison des mots - débats	Est-ce qu'on a des comparables ? Comment voyez-vous
	« l'animation de la maison » ?
	Avantages
	<u>Désavantages</u>
Destaurale enfantine	Est as any as a furtionality flor accounts 2
Pastorale enfantine	Est-ce que ça générerait des revenus ?
Annexe du centre Claude-Allard	À voir avec la Ville si besoin, celle-ci est souvent assez
	autonome, mais s'inscrire en partenaire me semble intéressant comme idée.
Agriculture urbaine et jardins communautaires	Revenus ou dépenses en net ?
Agriculture urbanic et jarunis communautaires	Revenus ou dépenses en net ?

Toit solaire avec autopartage	Beaucoup de revenus ?	
Garage entrepôt-partage	Y a-t-il déjà un garage ?	
Lieu de refuge d'urgence officiel pour la sécurité publique	Ça existe déjà ailleurs ? Y a-t-il un modèle, est-ce que ça se	
	monétise ?	
Offrir du stationnement	Dépendamment des options	

**AVENIR DE L'IMMEUBLE**Le tableau suivant présente quelques éléments sur les avantages et inconvénients des intervenants selon certaines options de disposition du site.

Intervenant	Vente partie du site	Vente de tout le site	Emphytéose
Paroisse <sup>1</sup>	Avantages  - Somme à l'achat (Possibilité de rente ou de versements multiples aussi mais tant qu'à vendre, autant ramasser le prix ?).  - Mécanisme simple  - Permet de conserver le lieu de culte tel quel pour une période plus ou moins longue ?  - Partage de certains coûts ? Ex. déneigement.  Désavantages	Avantages  - Somme à l'achat (Possibilité de rente ou de versements multiples aussi mais tant qu'à vendre, autant ramasser le prix ?).  - Mécanisme simple	Avantages
	<ul> <li>Potentiellement moins attrayant pour un acheteur si plus petit ?</li> </ul>		

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Mot utilisé pour désigner le propriétaire du site dans le présent document.

Organisme <sup>2</sup>	Avantages - Mécanisme simple	Avantages - Mécanisme simple	Avantages - Peut réduire les coûts initiaux
	Désavantages  - Possiblement entente à conclure pour certains éléments communs entretien/gestion du site ?	<u>Désavantages</u>	Désavantages  Formule moins appréciée par la SHQ et son mandataire – La Ville de Québec, il faudra convaincre.  Empêche la mise en garantie de l'immeuble à l'approche de la fin de l'emphytéose donc empêche d'emprunter (par exemple dans les 10 à 12 ans avant la fin de l'emphytéose selon expérience récente).  Si le mécanisme prévoit que l'immeuble retourne à la paroisse, l'organisme perd donc son immeuble à fin du bail.

#### DÉVELOPPEMENT PAR UN OU PLUSIEURS PARTENAIRES

Le projet pourrait être porté par un organisme ou coopérative qui regrouperait en son sein plusieurs missions et clientèles directement ou regrouper des organismes qui eux desserviraient leurs clientèles.

Ci-dessous dans l'expression « non-résidentielle », nous entendons toute option hors habitation, comme locaux d'organismes, locaux pour services funéraires, etc.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Organisme, coopérative ou coopérative de solidarité.

Option A Un organisme acquiert et loue pour toute clientèle	Option B  Deux organismes, un pour le résidentiel et un pour le non résidentiel	Option C Pas de vente, la paroisse loue à des organismes selon les croquis proposés par des membres du groupe.
<ul> <li>Vente du terrain /immeuble et assujettissement au régime de la copropriété</li> <li>Une division cadastrale (un condo ou fraction) pour la partie résidentielle et un pour la partie non-résidentielle.  Obligation du programme Accès Logis Québec en habitation.</li> <li>L'organisme loue des locaux autant que des logements.</li> </ul>	<ul> <li>Vente du terrain/immeuble et assujettissement au régime de la copropriété</li> <li>Vente de la fraction dédiée à la partie résidentielle à une coopérative ou OBNL existante ou à créer.</li> <li>Vente de la fraction non résidentielle à une coopérative ou OBNL à créer.</li> </ul>	
Avantages  - Mutualise le risque dans une certaine mesure bien que la partie résidentielle soit autosuffisante.	Avantages  - Simplifie la gestion immobilière, un CA par usage et un syndicat de copropriété pour les éléments communs.	Avantages  - Nouveaux revenus récurrents pour la paroisse
Désavantages  - Si c'est une coopérative avec une partie résidentielle, la majorité du CA devra être composé de membres-locataires.  - Possibilité de développement « d'esprits	Désavantages  - Possibilité de développement « d'esprits de clocher »  - Certaines déséconomies d'échelle à avoir deux organismes.	Désavantages  - Coûts de transformation - Ne règle pas l'enjeu d'une disposition subséquente - Gestion supplémentaire

de clocher » entre les	
clientèles qui partageront	
certains coûts en commun.	

#### **GESTION IMMOBILIÈRE**

Un des enjeux à considérer est aussi la gestion et la gouvernance du projet proposé. Que ce soit l'option A ou B, dans le cas d'une acquisition, la/les nouvelle/s entités auront à gérer des locataires (résidentiels et/ou non-résidentiels), de l'entretien, des finances, etc. Nous vous recommanderons de conclure une entente avec un organisme qui offre de l'aide à la gestion (les organismes comme nous -les GRT- et les fédérations de coopératives ou d'OBNL offrent ce type de services) pour la première année voir les cinq premières pour de l'accompagnement dans l'apprivoisement des nouvelles tâches administratives et de comptabilité qu'imposeront la gestion de logements et/ou d'espaces non résidentiels ainsi que la reddition de compte auprès des différentes instances subventionnaires et prêteurs. Il sera possible aussi d'avoir des contrats de services pour des éléments particuliers comme les suivis à la régie du logement par exemple ou la gestion de l'entretien. D'office, notre accompagnement à la réalisation comprend une année d'aide à la gestion. Aussi, selon le type et l'ampleur du projet, il faudra ou non envisager d'avoir des ressources à l'interne.

Maintenant pour la structure administrative comme tel :

Options A	Option B	Option C	
<ul> <li>Syndicat de copropriété</li> <li>Un seul organisme propriétaire des deux fractions en copropriété.</li> </ul>	<ul> <li>Syndicat de copropriété</li> <li>Un organisme en habitation propriétaire de la partie résidentielle</li> <li>Un organisme propriétaire de la partie non résidentielle</li> </ul>	<ul> <li>Comme actuellement, tout est la propriété de la paroisse.</li> </ul>	
Avantages - Organismes de plus grande taille.	Avantages  - Clarté dans les objectifs pour chaque clientèle.  - Pour une partie habitation, possibilité de trouver une	Avantages - Pas de changements à effectuer	

	coopérative ou organisme d'habitation déjà existant comme partenaire.	
Désavantages     Possibilité d'enjeu au niveau de la gouvernance si plusieurs clientèles à servir.     Possibilité de développement « d'esprits de clocher » entre les clientèles qui partageront tous les coûts en commun.	Désavantages     Coordination supplémentaire puisque trois CA: un pour le syndicat et un pour chaque organisme.     Possibilité de développement « d'esprits de clocher » entre les clientèles qui partageront tous les coûts en commun.	Désavantages     Charge de travail plus lourde?     Nécessite un goût     entrepreneurial et investissement     de temps / fonds pour     développer l'offre actuelle.     Ne semble pas cadrer dans le     plan directeur immobilier.

### TENURES - TABLEAU COMPARATIF

HLM	OBNL	COOPÉRATIVES	COOP. DE SOLIDARTÉ
Le gouvernement a créé les	Des membres de la	Les personnes ont éprouvé un	Des membres de la
habitations à loyer modique	communauté ont constaté un	besoin et se sont associées	communauté et les
(HLM) pour répondre au	besoin dans leur milieu et ont	pour répondre à leur besoin	personnes directement
besoin de se loger des	mis sur pied des OBNL pour	de se loger	concernées se sont
personnes et familles à faible	répondre aux besoins de	convenablement à coût	regroupés pour répondre à
revenu.	logements de personnes	abordable.	leur besoin de se loger
	fragilisées en raison de		convenablement à coût
	contraintes sociales, de santé		abordable et d'avoir accès à
	ou économiques.		des services.
Les HLM sont gérées par les	Les locataires sont membres de	Les locataires sont membres	Les coopératives de
Offices municipaux	leur OBNL. Ils participent aux	de leur coopérative. Ils	solidarité regroupent au
d'habitation (OMH).	assemblées générales, ils	participent aux assemblées	moins 2 catégories de
	votent et élisent leurs	générales et élisent parmi eux	membres parmi les
Le conseil d'administration	représentants au conseil	les membres du conseil	suivantes:
des OMH est composé de personnes déléguées par la	d'administration.	d'administration.	<ul> <li>membres utilisateurs</li> </ul>
ville, de personnes nommées		0.00	<ul> <li>membres travailleurs</li> </ul>
par le ministre responsable de	Les OBNL sont gérés par des	Les administrateurs sont	<ul> <li>membres de soutien.</li> </ul>
l'habitation et de 2	conseils d'administration	locataires de la coopérative. Les membres mettent sur	La majorité des
représentants des locataires élus par les locataires.	formés majoritairement de	pied des comités pour	administrateurs sont des
cius par les locataires.	personnes qui n'habitent pas	partager les responsabilités.	membres qui vivent dans la
Les locataires peuvent se	l'OBNL (citoyens du quartier,		coopérative. Le nombre
regrouper dans des	intervenants sociaux, etc.) et	Les membres gèrent ensemble les affaires de la	d'administrateurs élus parmi les membres de soutien ne
associations de locataires	22 \$2	coopérative. Ils participent à	peut excéder le tiers du

pour faire part de leurs demandes aux OMH et	de 2 ou 3 locataires élus par les	la prise de décision en assemblée générale, au	nombre total des administrateurs de la
organiser des activités dans	membres.	conseil d'administration et	coopérative.
leur milieu.		dans les comités.	cooperative.
Les HLM sont destinées aux	Les OBNL fournissent du	Les coopératives accueillent	Les coopératives de
ménages à faibles revenus.	logement permanent ou de	une mixité de clientèles : des	solidarité fournissent à leurs
	l'hébergement temporaire à	ménages ayant de faibles ou	membres utilisateurs des
	des personnes à faible revenu,	de bons revenus, des	logements et autres services
	de même qu'à des groupes	familles, des couples, des	connexes, regroupent des
	présentant des problématiques	personnes seules, des	membres de soutien qui ont
	particulières.	personnes immigrantes, etc.	un intérêt dans l'atteinte des
		Certaines coopératives	objets de la coopérative et
	Ils offrent des services adaptés	rejoignent une clientèle	des membres et
	à leurs résidents.	particulière. par exemple :	éventuellement des
		personnes âgées autonomes,	membres travailleurs.
		personnes handicapées, etc.	
			Ils rejoignent des clientèles
			particulières par exemple :
			des personnes âgées en
			légère perte d'autonomie,
			des personnes ayant des
			problèmes de santé mentale,
			etc.
Le loyer des HLM varie selon	Certains ménages peuvent	Certains ménages peuvent	Certains ménages peuvent
le revenu des personnes : les	avoir droits à une aide pour	avoir droits à une aide pour	avoir droits à une aide pour

résidents consacrent 25% de	payer le loyer. S'ils obtiennent	payer le loyer. S'ils	payer le loyer. S'ils
leurs revenus au paiement du	un logement à loyer modique	obtiennent un logement à	obtiennent un logement à
loyer.	dans un OBNL, ils paieront	loyer modique dans une	loyer modique dans une
	25% de leurs revenus.	coopérative, ils paieront 25%	coopérative, ils paieront
		de leurs revenus.	25% de leurs revenus.

Patrick-André Lavoie

Coordonnateur - Secteur développement et services techniques

ANNEXE « G »

## Note de Denis Carrier à Jean Gauvin en date du 26 juillet

Bonjour monsieur Gauvin.

Un mot pour vous dire que j'ai apprécié la pertinence de vos interventions lors de la réunion du Comité de sauvegarde de Sainte-Geneviève qui s'est tenue dans l'église même, le 5 juillet dernier. Vous avez essayé sans succès de faire émerger un consensus pour que l'on puisse dire d'une seule voix ce que l'on souhaite pour l'avenir de Sainte-Geneviève qui a toujours le statut d'église excédentaire pour l'assemblée de fabrique et pour le diocèse qui manque de prêtres et qui fait face à une diminution constante de la pratique religieuse. Impossibilité du consensus découle du fait qu'il y avait autant d'opinions différentes que de personnes présentes. Vous avez à quelques reprises proposé d'appuyer ma proposition de créer une coopérative de solidarité sociale. Les appuis ont été timides. Pour ma part, je persiste à dire que l'hypothèse de création d'une coopérative de solidarité sociale serait un bon instrument pour prendre possession du lieu de culte, des locaux qui logent les organismes communautaires qui font de la pastorale sociale, des terrains contigus et bénéficier des revenus de la location du clocher qui sert de support pour les antennes de communication pour les réseaux cellulaires. En complément, la coopérative de solidarité pourrait servir d'assise pour développer du logement social. Je viens de parler à mon ami Jack Lavoie, on a abordé la guestion de profiter de l'acoustique de l'église pour faire des concerts.

J'ai tardé à vous envoyer le présent courriel. Il y a encore de la place pour des réflexions.

ANNEXE «H»

Lettre de Jean Gauvin, président du Comité à André Duval, président du Conseil de Fabrique en date du 10 avril

Québec, 10 avril 2021

Paroisse Notre-Dame-de-Foy

M. l'Abbé Denis Cadrin, responsable de l'administration et administrateur pastoral

M. André Duval, président du Conseil de Fabrique

M. Marc Lavoie, directeur général

OBJET : Avenir de l'Église Sainte-Geneviève

Messieurs,

Par la présente, les membres du Comité de sauvegarde de l'église Sainte-Geneviève, qui travaillent depuis plus de deux ans à chercher des solutions constructives et réalistes dans le but de sauvegarder et développer ledit lieu, souhaitent vous signifier officiellement l'intérêt du comité à vous proposer un projet pour l'avenir de l'église de l'avenue d'Amours et de son site.

Le comité est formé de paroissiens engagés et enracinés dans leur milieu qui ont à cœur de préserver des activités de culte de proximité dans le quartier et d'assurer la poursuite de la vocation sociale, solidaire et communautaire du site.

Pour explorer toutes les options possibles, le comité compte déjà sur le soutien de plusieurs partenaires, notamment le groupe de ressources techniques SO-SACO, ainsi qu'une organisatrice communautaire du CIUSSSCN, travaillant avec nous depuis déjà quelques mois.

Bien que l'actuelle pandémie ait ralenti les échanges entre les personnes impliquées, la volonté et l'ardeur des membres du comité n'ont pas fléchi. Les premiers mois de 2021, avec l'arrivée de nouvelles personnes au sein du Conseil de fabrique et des collaborations réussies - grâce particulièrement à l'écoute et à la solidarité de l'Abbé Cadrin que nous souhaitons notamment souligner - nous ont permis de constater une volonté encourageante de collaborer et de travailler tous ensemble.

Nous solliciterons sous peu une rencontre avec vous pour vous présenter le fruit des réflexions issues de la concertation des paroissiens mobilisés sur cet enjeu et sur l'analyse des options qui pourraient voir le jour.

Au plaisir de se parler de vive voix bientôt.

Veuillez, messieurs, accepter nos salutations les meilleures,

ANNEXE « I »

# Lettre de réponse de Duval, président de Fabrique Notre-Dame-de-Foy en date du 17 avril

Bonjour messieurs:

En premier lieu, je veux m'excuser du délai pris pour vous répondre. Votre note avait été envoyée à mon ancienne adresse courriel qui n'existe plus.

À tout événement, je vous remercie pour votre lettre. Elle démontre tout l'intérêt que vous avez envers votre église et son milieu.

Oui, l'église Ste-Geneviève est désignée comme une église pouvant être vendue selon notre PDI. Toutefois, il n'est pas dans nos plans actuels de procéder à une vente d'ici quelques années. Comme on dit souvent, beaucoup d'eau va passer sous les ponts avant qu'une action (à décider à ce moment-là) ne soit prise. De plus, nous aurons bientôt un nouveau curé pour remplacer monsieur l'abbé Cadrin et nous sommes en processus de regroupement pastoral avec la paroisse La-Transfiguration-du-Seigneur. Nous ne pouvons présumer pour le moment de tout ce qui pourrait advenir suite à ces nouvelles perspectives.

Vous parlez d'une rencontre dans votre lettre. Nous serons des plus heureux d'y participer, de préférence en "présentiel" (à défaut d'un meilleur mot). Toutefois, considérant la pandémie, l'arrivée prochaine du nouveau curé et les travaux sur le regroupement pastoral, nous aimerions reporter de quelques mois cette rencontre.

Cordialement,

ANNEXE « J »

## Compte-rendu du 5 juillet

**COMPTE - RENDU** 

Comité de sauvegarde de Sainte-Geneviève

Église Sainte-Geneviève

Lundi 5 juillet 2021 à 15 h 30

**Participants :** Jean Gauvin, président; Florent Gagné, Charlotte Laplante Bourque, Claude Bourque, Mario Vézina, Daniel Allard, Denis Carrier, Rosaire Pelletier, Antonin Dufour, Guy Dethurens

## 1. Mot de bienvenu par Jean Gauvin, président

On souligne particulièrement la présence de Charlotte Laplante Bourque.

Mme Montminy a prévenu de son absence.

Mettons l'accent sur l'appréciation du rapport de Patrick-André Lavoie.

## 2. Prière par Mario Vézina

3. Mrs Claude-Étienne Valois et Serge Alain sont invités à nous partager, en quelques minutes, leur vision de l'utilisation des lieux suite à des représentations que M. Valois a faites auprès de Marc Lavoie.

- 4. Partages de démarches supplémentaires faites et ayant cours par :
  - a. Jean Gauvin a remis une lettre d'appréciation à Patrick-André Lavoie pour son projet de réflexion daté du 15 juin 2021<sup>1</sup>
  - b. Rosaire Pelletier nous parle d'un échange qu'il a eu avec Jean-Luc Lavoie, marguillier.
  - c. Daniel Allard nous parle de ses rencontres avec des garderies avoisinantes.
  - d. Denis Carrier nous parle de sa récente rencontre avec La Courtepointe, en compagnie de Daniel Allard, et de leur ouverture à devenir membre d'une coopérative de solidarité sociale qui pourrait acquérir l'église et la développer.
  - e. Charlotte Laplante Bourque mentionne que le comptoir alimentaire Saint-Vincent, qui s'est installé plus adéquatement à Saint-Benoît, a obtenu un support financier de la Ville.
  - f. Antonin Dufour partage des infos sur le potentiel de développement d'habitation.
  - g. Mario Vézina mentionne quelques-unes des nouvelles actions qu'il supporte pour améliorer le Culte.
  - h. Guy Dethurens nous ramène au sujet du jour, soit les choix que nous propose Patrick-André.

**Jean Gauvin** (Lettre du 24 juin adressée à Patrick-André Lavoie) Bonjour monsieur Lavoie,

J'ai bien reçu votre courriel et pris connaissance du contenu de chacun des tableaux que vous avez préparés avec minutie et très grande compétence. Je crois que vous avez su synthétiser l'ensemble de nos réflexions et nous exposer clairement les facteurs positifs et négatifs à considérer aux fins d'arrêter notre choix sur 1, 2 ou 3 projets à soumettre éventuellement, d'abord à nos membres, ensuite à la Fabrique. Je vous en félicite et vous en remercie.

La prochaine étape m'apparaît devoir être une rencontre des membres du comité et l'analyse des divers tableaux afin d'en arriver enfin à un consensus sur un choix de projets. J'espère qu'une telle rencontre pourra être tenue, malgré la période estivale, dans un avenir assez rapproché.

En effet, les orientations du Diocèse de Québec, en ce qui concerne notamment les églises réparties sur le territoire de Ste-Foy, Cap-Rouge, St-Augustin, Ste-Catherine, seraient de se départir de plusieurs d'entre elles à plus ou moins brève échéance afin d'en arriver à en conserver au culte que quelques-unes, sinon qu'une seule, d'ici possiblement quelque 5 à 10 ans, considérant la nouvelle organisation de l'administration des services religieux sur ce territoire conçue et décidée depuis janvier par l'archevêché.

Salutations et bonnes vacances, Jean Gauvin

## 5. Projet de Patrick-André Lavoie

- a. À tour de rôle, chacun <sup>2</sup> est invité à donner ses commentaires. Voici quelques éléments qui en ressortent :
  - i. Précisons ce que les paroissiens veulent afin que Patrick-André nous aide à le réaliser.
    - 1. Enrichir la pastorale sociale et spirituelle, tout en gardant les installations actuelles, et, si nécessaire, avoir de l'habitation, tant ce faire ce peu, pour couvrir ses frais et élargir l'activité communautaire.
  - ii. Allons un peu plus loin avec la Courtepointe, pour concrétiser leur acceptabilité d'une coopérative de solidarité sociale qui pourrait acquérir l'église.
- b. Des commentaires divers émergent pour signaler que la Paroisse est propriétaire et que le diocèse a besoin d'argent. De plus, la Ville a besoin du stationnement et est soucieuse de l'environnement de son parc.
- 6. Allons-nous avec Patrick-André Lavoie, oui ou non ? Si oui, quelle approche privilégions-nous ? La démarche du point 5. a. ii.
- 7. Fin rapide de la rencontre, car on avait déjà dépassé l'heure de fin de ¾ d'heure.

2

#### Mario Vézina

Suite aux intentions formulées par Chantelait et La Courtepointe de se relocaliser, et surtout de cette dernière, je constate que la porte de sortie est de l'habitation et sans sauvetage de l'église compte tenu des règles de construction dans un contexte de réaménagement et des espaces en hauteur peu attrayante pour une modification économique.

Pour ce qui est du culte, l'orientation de la paroisse va vers son désengagement de Sainte-Geneviève et le peu de pratiquants n'en fait pas le poids.

Donc, le terrain est la seule valeur et le meilleur propriétaire serait la ville. Tout autre propriétaire, incluant une coop, ça sera en vue de l'habitation, ce qui change l'environnement et la mission.

Une autre possibilité pourrait marier toutes les solutions, ça serait qu'ÉVA acquiert l'église. L'église continuerait d'être vivant et prendrait de l'expansion et nous pourrions possiblement louer un espace pour se réunir le samedi.

Enfin, je ne vois plus ma fécondité dans ces démarches. J'ai l'impression de perdre mon temps et devoir me battre, même avec ma famille. Je m'oriente donc vers de la pastorale sociale et spirituelle dans mon entourage et mon quartier avec ceux qui le désirent, tout en étant prioritairement disponible pour ma famille.

D'autre part, j'appuierai toujours le comité de sauvegarde et je suis fier de sa présence et de ses succès. Néanmoins, son futur doit avoir l'aval de l'assemblée de fabrique et le support des paroissiens.

## Addenda – Note de Denis Carrier en date du 29 juillet

Bonjour Mario.

En lisant le compte-rendu de notre réunion du 26 juillet, je constate qu'il y a beaucoup de choses intéressantes. Par exemple tu donnes une idée des revenus et des dépenses liées à Sainte-Geneviève. On constate qu'on n'est pas loin d'atteindre la couverture des coûts totaux. Pour ma part lorsque je propose la mise sur pied d'une coopérative de solidarité sociale on me répond qu'on n'a pas de projet concret pour justifier la démarche. En y réfléchissant bien, c'est ça le projet, mettre sur pied une coopérative de solidarité sociale pour prendre possession du lieu de culte, ses dépendances et son terrain par les utilisateurs que sont les participants aux messes, les organismes communautaires et leurs membres. Le défi, c'est de convaincre le plus de monde possible pour embarquer dans le projet en devenant membre de la coopérative ce qui devient un appui ferme au projet. Les membres vont avoir le droit de parole pour améliorer le projet, le rendre le plus pertinent possible et ajouter des sources de revenus pour le rendre le plus rentable possible. Cela peut se faire par la bonification des services rendus par les organismes communautaires pour répondre aux besoins de la communauté élargie. On peut ajouter que l'église pourrait se transformer en temple de la musique pour des spectacles éphémères, à temps partiel. Je pourrais illustrer le propos en mentionnant le concert de Notre Band après la messe en l'honneur de Saint-Jean-Baptiste. Pour ma part, j'ai eu beaucoup de commentaires positifs concernant mon interprétation de Gens du pays. Je peux dire merci pour les compliments, mais je dois les partager avec les musiciens présents et le ou les initiateurs de l'événement qui ont également eu des commentaires positifs. Si je pousse plus loin, en lien avec le projet de coopérative de solidarité, cela laisse de la place aux musiciens qui peuvent devenir membres de la coopérative. Enfin, il faut nourrir la faisabilité de la coopérative avec des experts en la matière, ce que je ne suis pas. C'est là que je pense que Patrick-André peut nous aider. Je pense également qu'on peut solliciter la Caisse Desjardins de Sainte-Foy qui a des budgets disponibles et de l'expertise pour supporter des projets communautaires. C'est ce que j'ai appris par le président du conseil d'administration de la Caisse populaire de Charlesbourg. Face à l'assemblée de fabrique et au diocèse qui ont la loi des fabriques pour appuyer et exercer leurs décisions, il faut opposer un nombre important d'utilisateurs qui veulent reprendre possession d'une valeur patrimoniale qu'ils ont déjà payée dans un passé pas si lointain. Si je veux ajouter un support moral à mon propos, je pense au Pape François qui a écrit au cardinal Marc Ouellet qu'il faut cesser l'approche cléricaliste pour écouter les connaissances des laïcs qui dans le cas qui nous occupe, veulent développer l'esprit communautaire par l'entraide et la solidarité qui peut donner le goût, en complément, de se réunir pour prier ensemble dans des cérémonies eucharistiques stimulantes.

Je termine en disant «Amen», en pensant à la communauté du même nom, voisine de Sainte-Geneviève, qui embellit les cérémonies liturgiques depuis un certain temps pour le plus grand plaisir des participants. Nous avons besoin de cérémonies intéressantes.

## Addenda – Note de Florent Gagné en date du 29 juillet

Bravo Denis,

Je partage tes commentaires particulièrement ta position sur la coopérative de solidarité sociale. À mon avis c'est le pas dans la bonne direction. Comme je suis sur la route on s'en reparle bientôt.

Je me rends en Gaspésie pour les funérailles d'un de mes frères.

ANNEXE « M »

## Addenda – Note de Jean Gauvin en date du 29 juillet

Félicitations et un très gros merci à Denis pour cette proposition qui me semble résumer toutes les étapes à franchir et toutes les possibilités qui peuvent être greffées à la création d'une coopérative de solidarité sociale: ouverture au « membership » des paroissiens, des organismes communautaires désireux d'y tenir leurs activités et de toute autre organisation, personne morale ou physique, bref de quiconque voulant participer à la sauvegarde de l'église et son terrain, pour qu'elle en devienne propriétaire; voici en définitive le réel objectif qui doit en premier lieu être atteint et une condition essentielle à la réalisation de tout autre projet.

Denis a raison: le but de la création de la coopérative de solidarité sociale, c'est précisément d'acquérir l'église et son terrain pour en faire profiter la communauté, ses organismes, les paroissiens et les diverses clientèles intéressées.

Je suggère donc que cette proposition de Denis vienne compléter, sous forme d'addenda, le procès-verbal admirablement pondu par Mario des propos souvent dépourvus de lien, quoique néanmoins intéressants, avec la question précise qui devait faire l'objet de cette rencontre, et qui ne nous ont alors pas permis d'en dégager une vraie réponse nous autorisant à passer finalement à une nouvelle étape.

ANNEXE « N »

## Addenda – Note de Mario Vézina en date du 29 juillet

Merci Jean pour ce commentaire éclairant. Je vais l'ajouter au compte rendu.

Là, je crois qu'on avance...

ANNEXE « M »

## Addenda – Note de Daniel Allard en date du 30 juillet

Je n'ai rien à ajouter pour l'instant. Je priorise et préfère courir après M. Bernier de la Courtepointe.

## Addenda - Commentaire de Rosaire Pelletier en date du 31 juillet

Notre préoccupation doit être de remplir l'église.

ANNEXE « L »

## Addenda - Note de Charlotte et Claude Bourque en date du 3 août

**Bonjour Mario** 

J'ai lu en détail toute la documentation que tu as expédiée relativement aux diverses étapes qu'envisage le Comité de sauvegarde pour sortir de l'impasse dans laquelle, hélas, les membres que nous sommes avons piétiné.

Pour ma part, parmi toutes les suggestions émises depuis qu'il nous a fallu mettre de côté notre désir de conserver notre église avec un simple ajout d'un autre secteur à la pastorale sociale, parmi donc les hypothèses émises je retiens celle d'une coopérative de solidarité sociale. Celle-ci deviendrait en quelque sorte gérante de l'utilisation de notre église.

Il semble en effet, que toutes les autres suggestions émises au cours de nos interminables conciliabules ont savamment démontré qu'elles relevaient des utopies, des naïvetés ou des rêves tout roses qu'il importe d'oublier.

Nous nous entendons tous sur un désir commun soit celui de conserver à notre église l'élément premier de sa vocation soit celui de maintenir un quelconque espace réservé au culte. Pour le reste, il nous est nécessaire de convenir, puisqu'il faut parler finances, que les solutions pour boucler ne sont pas légion ni toutes satisfaisantes. C'est une lapalissade d'évoquer que le diocèse entend se dégager de la charge de plusieurs de ses temples. Le nôtre pourrait gagner sa survie me semble-t-il avec ce projet de coopérative de solidarité sociale. Nous avons un précieux atout avec la présence et la solvabilité de la Courtepointe.

Il me semble téméraire de tergiverser encore et encore avec le risque que d'autres décident à notre place ou que, faute de connaître leur avenir dans nos locaux, nos organismes de pastorale sociale dûment installés ici, songent à lorgner vers des espaces qui leur assureraient une sécurité de logement qu'ils ne peuvent ressentir chez nous en raison peut-être de nos tergiversations.

Je donne donc ici ma pleine adhésion à la suggestion d'une coopérative de solidarité sociale et je remercie et félicite ceux qui ont gardé jusqu'ici le cap sur l'espérance, s'y sont investis et ont accouché d'une suggestion qui laisse entrevoir la fin de ce qui commençait à ressembler à un cauchemar. Claude partage cette opinion.